

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 15

L'an deux mille vingt et un

et le cinq juillet

à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Andancette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHENEVIER, Maire.

Date de convocation

01/07/2021

Date d'affichage

06/07/2021

Présents :

C. BERTHOUSE

F. CHENEVIER

E. GARCIA

P. GAUTHIER

C. JULLIA

O. LAFON

A. MARIUTTI

V. MEYRAND-DELOCHE

E. OSTINS

C. PAUZIN

N. PERRIER

D. REVOL

C. ROUSSELLET

C. VERT

Absents et excusés : S. JEMOUR,

Pouvoirs : S. JEMOUR à F. CHENEVIER,

Secrétaire de séance : C. VERT

**Approbation du procès-verbal du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021.**

**DCM25/2021**

### **Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)**

Le Maire expose à l'assemble qu'il a reçu notification du projet de modification de statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID).

Il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, **soit** les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, **soit** la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Entendu le projet des nouveaux statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- VALIDE les nouveaux statuts du SID tels que présentés et ci-annexés.

**Contre : 0 Pour : 15**

**DCM26/2021**

### **Plan de relance - Continuité pédagogique : Socle numérique dans les écoles élémentaires - Conventonnement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le dossier de demande de subvention déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (SNEE) a été retenu dès la première vague.

Il précise que pour que le dossier arrive à terme (versement de la subvention), il y a lieu préalablement de signer une convention avec la région académique Auvergnès-Rhône-Alpes.

Entendu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne son accord pour conventionner avec la région académique AuRA
- Charge le Maire de signer cette dite convention

**Contre : 0 Pour : 15**

#### **DCM27/2021**

##### **Subvention exceptionnelle à l'association "Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche" (TCFIA)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention par le TCFIA pour l'organisation d'une étape pour le 19<sup>ème</sup> tour cycliste féminin international.

Considérant l'importance de cette manifestation, le Maire propose d'allouer au TCFIA une subvention de 300 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer une subvention de TROIS CENTS €uros au TCFIA
- Charge le Maire de mandater cette subvention.

**Contre : 0 Pour : 15**

#### **DCM28/2021**

##### **Tarifs et modalités de location de la salle annexe des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 25 septembre 2018 qui régit la tarification et les modalités concernant la location des salles communales et dit qu'il serait nécessaire de fixer une tarification pour la salle annexe des fêtes dans les mêmes conditions de modalités de locations que les autres salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Dit que les clauses de la délibération du 25 septembre 2018 restent en vigueur,
- Décide de fixer à compter du 15 juillet 2021 pour la salle annexe des fêtes, les tarifs suivants dans les mêmes conditions de modalités de locations que les autres salles communales :

Tarifs	Salle annexe des fêtes	
	Location	Chauffage
Particuliers	130 €	30 €
Associations	50 €	30 €

**Contre : 0 Pour : 15**

##### **Droit de Prémption Urbain**

Le Maire informe l'assemblée que 10 déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain ont été déposées en Mairie pour :

- un terrain bâti de 75 m<sup>2</sup> situé 38 RN7 le Creux de la Thine
- un terrain bâti de 68 m<sup>2</sup> situé 2 rue André Chaudier
- un terrain bâti de 233 m<sup>2</sup> situé 17 rue du Radier
- un terrain bâti de 2725 m<sup>2</sup> situé 13 lotissement le Ravicole
- un terrain bâti de 450 m<sup>2</sup> situé 4 Bis rue du Rhône
- un terrain non bâti de 469 m<sup>2</sup> situé 2 lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 469 m<sup>2</sup> situé 18 lotissement les jardins de Lucie
- un terrain non bâti de 469 m<sup>2</sup> situé 6 voie centrale des jardins de Lucie
- un terrain bâti de 21803 m<sup>2</sup> situé 2 rue des Usines
- un terrain non bâti de 3811 m<sup>2</sup> situé ZA des Payots (Compétence CCPDA)

La commune n'a pas exercé son droit de préemption urbain pour ces déclarations.

### **Informations et courriers divers**

- Catherine JULLIA (titulaire) et Erwan OSTINS (suppléant) ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration de l'association des jardins de Cocagne Nord-Drôme.
- La commémoration du Creux de la Thine aura lieu le 12 juillet à 18 heures.
- Lecture du courrier des directrices des écoles d'Andancette/Creux de la Thine concernant la demande d'attribution d'une aide humaine dans la classe de grande section maternelle/cours préparatoire étant donné son effectif conséquent.
- Lecture du courrier de la société SAICA annonçant son changement de Directeur d'usine sur le site de Chamblain-Laveyron.
- Inauguration du boulodrome le 18 septembre.
- Les travaux de réfection du ponton d'amarrage débuteront semaine 27.
- Le vernissage de l'exposition de 100 artistes sur le thème « la Marianne des collines » aura lieu le 14 juillet à 20h aux jardins du Clos Nougier.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30.**

#### *Liste des délibérations :*

DCM25/2021 : Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID);

DCM26/2021 : Plan de relance et de continuité pédagogique pour le socle numérique dans les écoles élémentaires : Conventionnement;

DCM27/2021 : Subvention exceptionnelle à l'association "Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche";

DCM28/2021 : Tarifs et modalités de location de la salle annexe des fêtes;

Frédéric CHENEVIER,	Patrick GAUTHIER,	Christine VERT,	Christophe PAUZIN,	Virginie MEYRAND DELOCHE,
Catherine JULLIA,	Olivier LAFON,	Cédric ROUSSELLET,	Cathy BERTHOUSE,	Elvire GARCIA,
Sabri JEMOUR, Pouvoir à F. CHENEVIER	Audrey MARIUTTI,	Erwan OSTINS,	Delphine REVOL,	Norbert PERRIER,